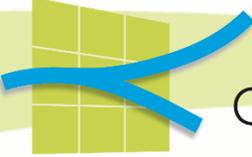




*Etablissement public territorial de bassin*



Entente  
Oise-Aisne

# Programme d'actions de prévention des inondations de la vallée de l'Oise

---

## Comité de pilotage

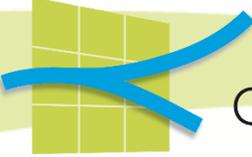
21 juin 2018

## Ordre du jour

- Présentation du dispositif PAPI
- Pourquoi un PAPI d'intention sur la vallée de l'Oise ?
- Gouvernance : de l'élaboration à la mise en œuvre du PAPI d'intention de la vallée de l'Oise
- Stratégie et plan d'actions du PAPI d'intention
- Plan de financement prévisionnel
- Prochaines étapes



*Etablissement public territorial de bassin*



Entente  
Oise-Aisne

# Présentation du dispositif PAPI

# PAPI = Programme d'Actions de Prévention des Inondations

→ **Dispositif financier** regroupant les aides de l'Etat (FPRNM, BOP 181) ainsi que les aides d'autres financeurs (Europe, Collectivités, Agence de l'eau...). Il regroupe également plusieurs maîtres d'ouvrage

- ✓ Obligatoire pour recevoir le soutien financier de l'Etat
- ✓ 50 % pour les études, 40% pour les travaux

→ **Outil opérationnel** pour mettre en œuvre une stratégie globale de lutte contre les inondations sur un périmètre pertinent

## PAPI = Outil opérationnel

→ 2 types de PAPI :

- ✓ PAPI d'intention = PAPI d'études
- ✓ PAPI complet = PAPI de travaux

PAPI d'intention obligatoire avant PAPI complet

→ Les PAPI répondent à **un cahier des charges** amenant à une **labellisation**

→ La signature d'une **convention-cadre** par tous les partenaires définit les **exigences** en termes d'ambition et de mise en œuvre ainsi que les **modalités de financement** données à ce territoire

Etablissement public territorial de bassin

Entente  
Oise-Aisne

## PAPI = Outil opérationnel

**Axe 1** : Amélioration connaissance  
et conscience du risque

**Axe 2** : Surveillance et  
prévision

**Axe 7** : Gestion ouvrages  
de Protection hydrauliques

**Axe 3** : Alerte et gestion  
de crise

**Axe 6** : Ralentissement des  
écoulements



**Axe 4** : Prise en compte  
du risque dans  
l'urbanisme

**Axe 5** : Réduction vulnérabilité  
des biens et des personnes

## PAPI = Contenu du dossier

→ **Périmètre d'intervention** :

bassin de risque cohérent

→ **Diagnostic de territoire** : état

des lieux de la gestion des inondations et des enjeux

→ **Stratégie partagée** avec des

objectifs à atteindre

→ **Plan d'actions** regroupant les

différents axes

→ **Les exigences** :

✓ Concertation accrue avec les acteurs du territoire et la population

✓ Cohérence avec les autres politiques publiques

✓ Intégration du risque dans l'aménagement du territoire et l'urbanisme

✓ Analyse environnementale<sup>7</sup>

Sensibiliser la population et préparer la gestion de crise

# CRUE & D'EAU

Barrage de régulation  
des crues

Amont  
DÉPART

Adapter les bâtiments  
existants

Redonner de  
l'espace à l'eau

Profiter du renouvellement  
urbain

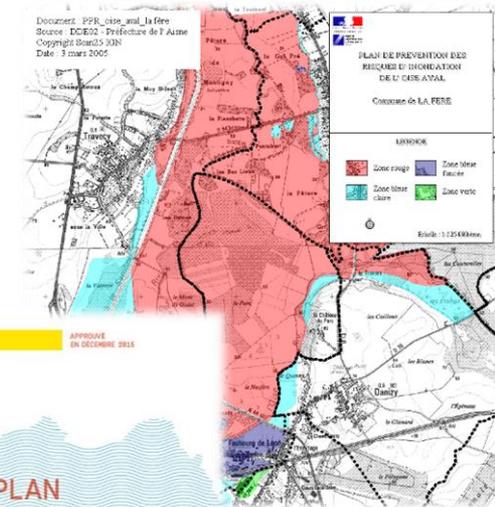
Aval  
ARRIVÉE

Protéger les enjeux  
prioritaires

- Alerte et gestion de la crise : es-tu prêt à faire face ?
- Actions sur la rivière : que peut-on faire pour limiter les inondations ?
- Connaissance des inondations : es-tu calé sur le risque ?
- La ville et la maison face aux inondations : comment te protéger ?
- Cartes spéciales : réponds juste et gagne des bonus, simpl...

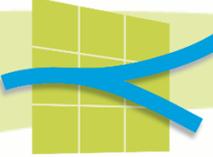
## Le PAPI n'est pas :

- La compétence GEMAPI *Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations*
- Le PPRI *Plan de prévention des risques d'inondations*
- Le PGRI Seine-Normandie *Plan de gestion des risques d'inondations*
- N'ouvre pas à l'urbanisation de nouveaux secteurs soumis au risque





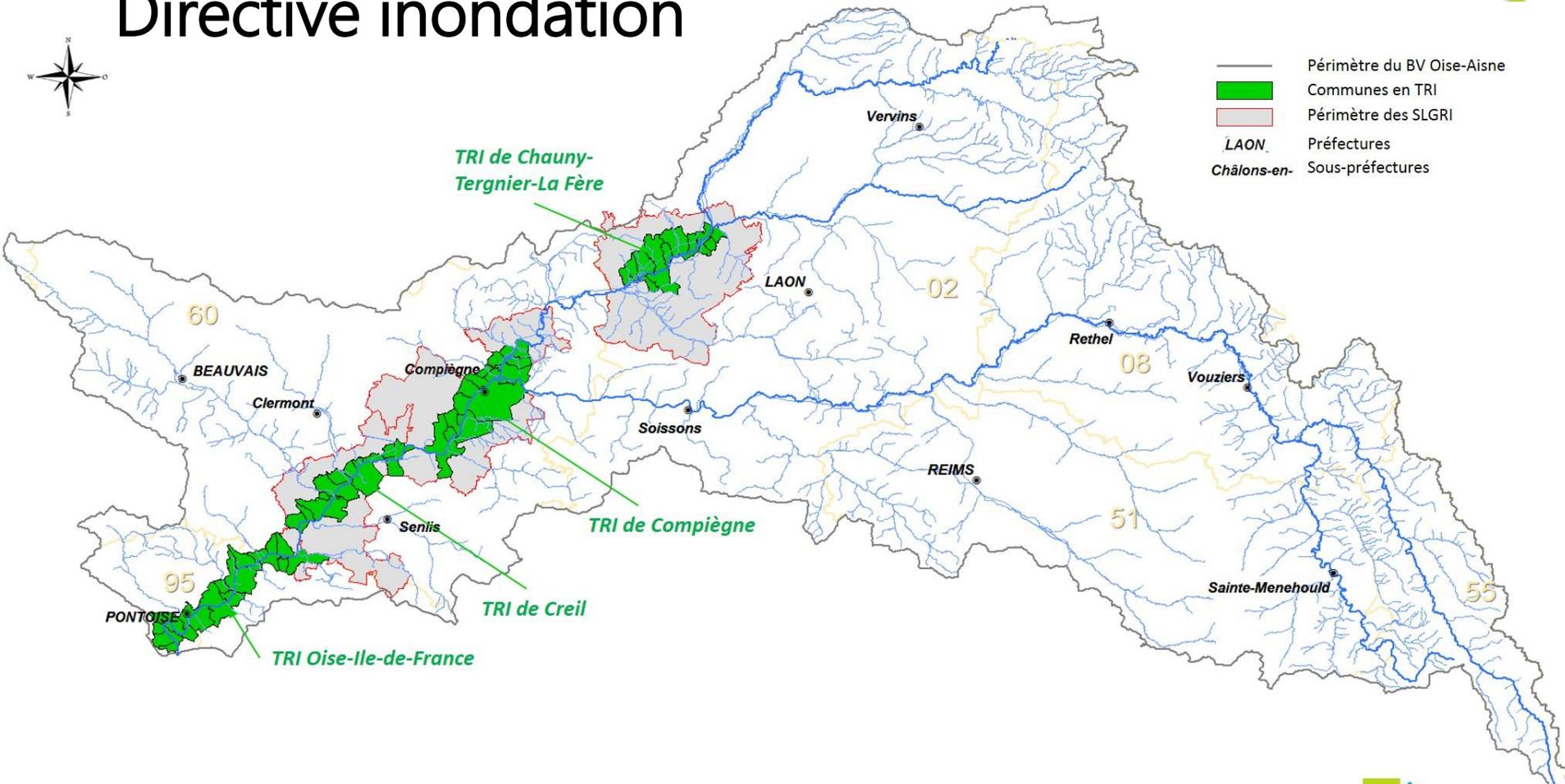
*Etablissement public territorial de bassin*



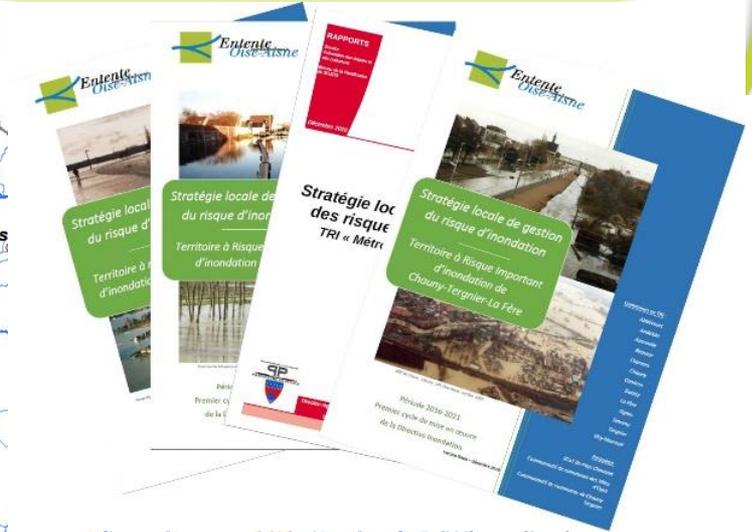
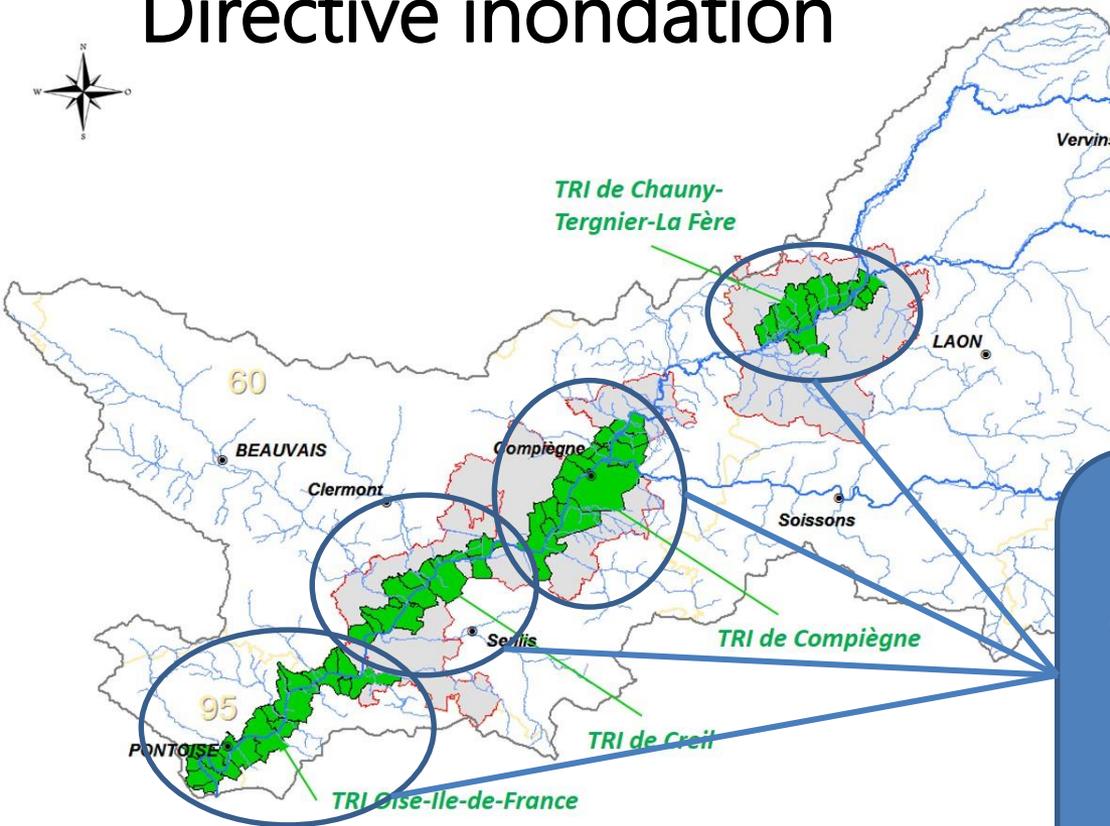
Entente  
Oise-Aisne

Pourquoi un PAPI d'intention sur la vallée  
de l'Oise ?

# Rappel du contexte : la Directive inondation



# Rappel du contexte : la Directive inondation



## Les principaux enjeux

- 20 000 – 90 000 personnes
- 650 – 5 000 entreprises (dont 43 ICPE)
- 28 établissements hospitaliers
- 78 établissements d'enseignement
- 68 services publics (admin.)
- 33 stations d'épuration

# Rappel du contexte : la mise en œuvre

## Etat des lieux

Evaluation préliminaire des  
risques d'inondation :

2011

## Sélection en TRI

Territoire à risque important  
d'inondation

2012

## Cartographie

- Crue fréquente
  - Crue moyenne
  - Crue extrême
- Cartographie  
des risques 2013

## PGRI Seine-Normandie

Plan de gestion des risques  
d'inondation Seine-Normandie

2015

## Stratégie locale - SLGRI

Stratégie locale de gestion du risque d'inondation

2016

## Mise en œuvre PAPI d'intention

2019 - 2021

Programme d'actions de prévention des  
inondations d'intention de la vallée de l'Oise

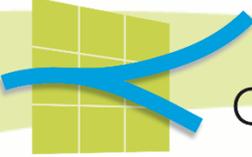
## Mise en œuvre PAPI complet

2022 - 2027

Programme d'actions de prévention des  
inondations de la vallée de l'Oise



*Etablissement public territorial de bassin*



Entente  
Oise-Aisne

# Gouvernance : de l'élaboration à la mise en œuvre du PAPI d'intention de la vallée de l'Oise

## Concertation avec les acteurs

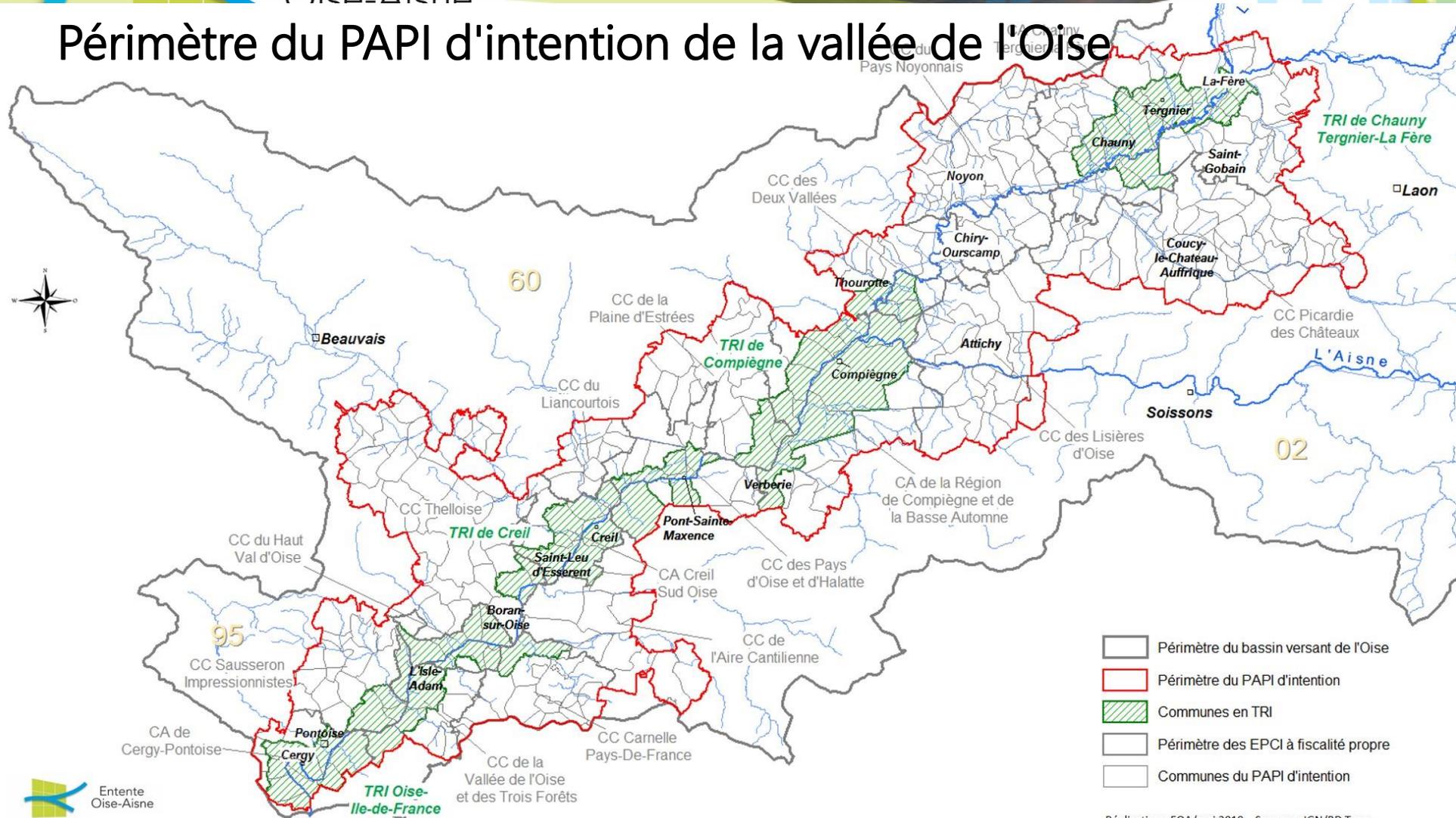
### → Concertation en vue d'élaborer le dossier PAPI d'intention

- 1) Identifier un périmètre d'intervention cohérent
- 2) Avoir une vision partagée du risque et de la vulnérabilité des territoires → Proposition d'une stratégie de résilience des territoires de la vallée de l'Oise
- 3) Identifier les actions à mettre en place, les maîtres d'ouvrage et les plans de financement

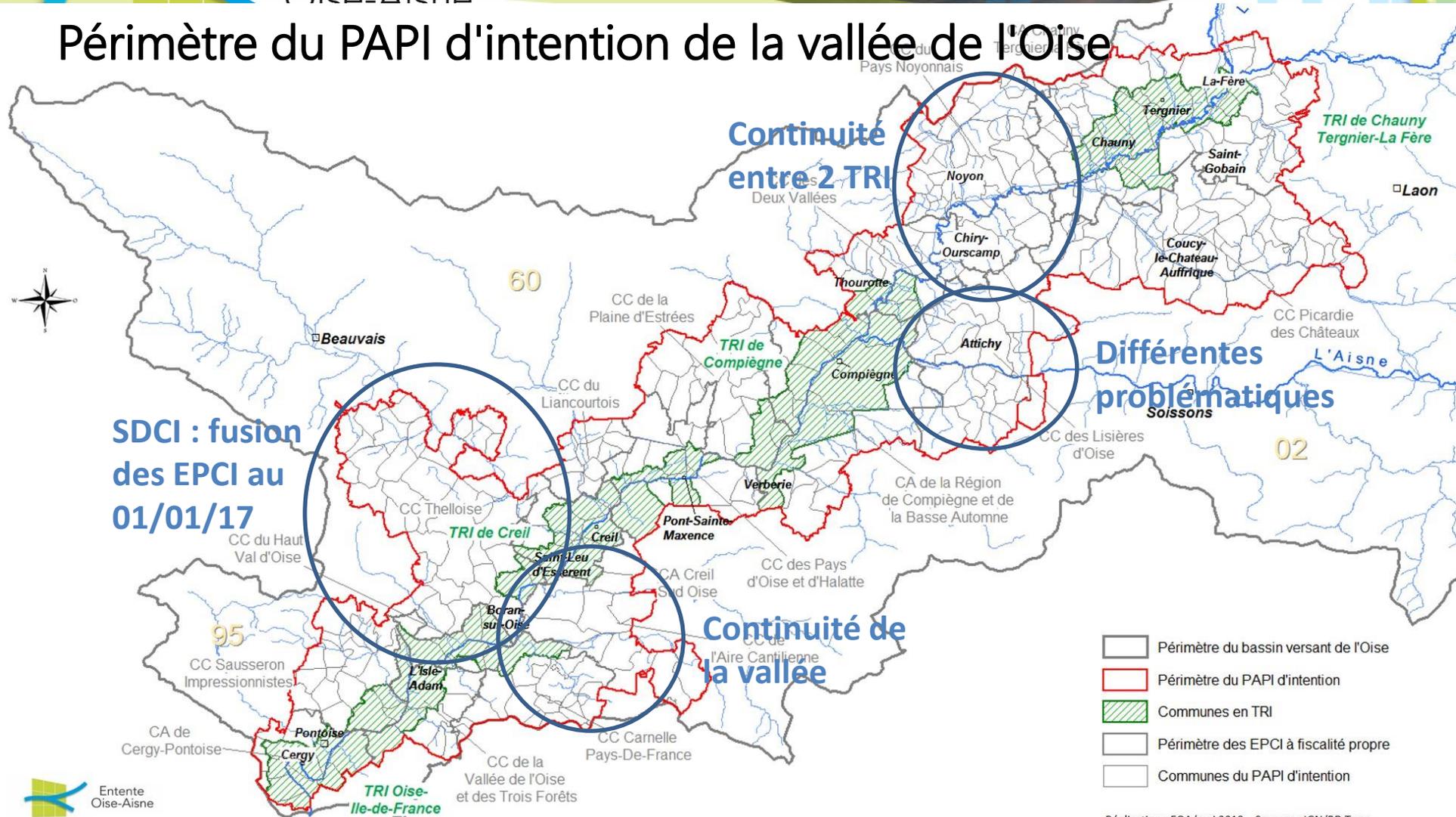
### → Quelle concertation ?

- ✓ Envoi d'un questionnaire à toutes les communes du périmètre
- ✓ Réunions bilatérales avec les potentiels maîtres d'ouvrage et financeurs
- ✓ Groupes de travail réguliers en vue d'élaborer la stratégie de résilience

# Périmètre du PAPI d'intention de la vallée de l'Oise



# Périmètre du PAPI d'intention de la vallée de l'Oise



# Périmètre du PAPI d'intention de la vallée de l'Oise en chiffres

2 régions : Hauts-de-France, Ile-de-France

3 départements : Aisne (02), Oise (60), Val-d'Oise (95)

17 EPCI à fiscalité propre

4 SAGE : Oise-Aronde, Nonette, Brèche, Automne (+ futur Oise-moyenne)

7 SCOT

2 agences d'urbanisme : Oise-les-Vallées, Institut d'aménagement et d'urbanisme d'Ile-de-France

16 syndicats de rivières

361 communes

## Proposition de gouvernance

**1 animateur du PAPI d'intention** : l'Entente Oise-Aisne (*sera également maître d'ouvrage de certaines actions*)

**Echelle « pilotage global »** du PAPI d'intention

- **1 Comité de pilotage** : 40 structures représentées
- **1 Comité technique** : 98 structures représentées

**Echelle « pilotage opérationnel »** du PAPI d'intention

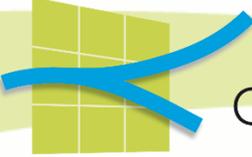
- **6 groupes de travail thématiques** :

« connaissance du territoire », « outils de communication », « systèmes d'endiguement », « stratégie d'aléa », « gestion de crise », « stratégie d'aménagement de la vallée de l'Oise »

**1 stratégie de communication** du PAPI d'intention : *obj : faire adhérer à la démarche de résilience des territoires les acteurs et la population de la vallée (i.e. 360 communes et 800 000 personnes)*



*Etablissement public territorial de bassin*



Entente  
Oise-Aisne

# Stratégie et plan d'actions du PAPI d'intention de la vallée de l'Oise

# La stratégie de résilience des territoires

## OBJECTIFS SUR LES CRUES FRÉQUENTES (30 ANS)

- ✓ Limiter les dommages par la **réduction des niveaux** d'eau
- ✓ Conforter les **ouvrages existants** (assurer la sécurité des personnes)
- ✓ Lutter contre le **ruissellement**

- ✓ Avoir des **réseaux résilients**
- ✓ Maintenir l'**emploi** et l'attractivité du territoire
- ✓ Accompagner les **établissements sensibles**
- ✓ Réduire les dommages sur l'**habitat** (individuel, social)

## OBJECTIFS SUR LES CRUES MOYENNES (100 ANS)

## OBJECTIFS SUR LES CRUES EXTRÊMES (1 000 ANS)

- ✓ Améliorer la **préparation à la crise**
- ✓ **Coordonner** la réponse à la crise

- ✓ Améliorer la **connaissance** des aléas et des enjeux
- ✓ Adapter les **comportements**
- ✓ Améliorer l'organisation et l'**alerte** à la population

## OBJECTIFS TRANSVERSAUX

## Le plan d'actions

→ Une **cinquantaine d'actions** réparties sur les 7 axes de travail + volet animation

✓ 16 actions **obligatoires**



Actions issues d'une loi ou d'un décret



Actions issues des dispositions obligatoires du PGRI



Actions obligatoires à mettre en œuvre dans le PAPI d'intention en vue de préparer le dossier PAPI complet

✓ Actions avec des **périmètres géographiques différents** (du communal au bassin de vie)

✓ Actions de différentes **envergures temporelles** : temps court / temps long

## Le plan d'actions : focus sur certaines actions

### Objectif : améliorer et s'appropriier la connaissance du risque

- ✓ 1<sup>ère</sup> action : diagnostic systématique, unifié et partagé de la vulnérabilité à l'échelle de la vallée de l'Oise
- ✓ 2<sup>ème</sup> action : connaissance de la défaillance des réseaux prioritaires
- ✓ 3<sup>ème</sup> action : outil d'aide à la décision, opérationnel et pédagogique : la cartographie dynamique

### Objectif : initier des actions de désensibilisation du territoire

- ✓ 1<sup>ère</sup> action : diagnostic de vulnérabilité sur les équipements des réseaux prioritaires → *Travaux dans le PAPI complet*
- ✓ 2<sup>ème</sup> action : réviser les documents d'urbanisme (SCOT, PLU(i)) en tenant compte du risque d'inondation
- ✓ 3<sup>ème</sup> action : intégrer un volet inondation et les nouvelles connaissances dans les plans de gestion de crise

# Le plan d'actions : focus sur certaines actions

Objectif : limiter les dommages par la réduction des niveaux d'eau

- ✓ 1<sup>ère</sup> action : étudier l'augmentation des capacités du site de Longueil-Sainte-Marie - Projet Longueil II

*Les études comprendront :*

- Etudes d'avant-projet (AVP)
- Etudes de maîtrise d'œuvre
- Sondages géotechniques
- Étude d'impact environnementale
- Analyse multicritères (comprenant une analyse coûts-bénéfices)
- Une étude d'impact agricole
- Diagnostic archéologique
- Dossier réglementaire



# Le plan d'actions : focus sur certaines actions

Objectif : limiter les dommages par la réduction des niveaux d'eau

✓ 2<sup>ème</sup> action : étudier la réalisation de l'aménagement de Vic-sur-Aisne

## Problématiques :

- ✓ Non-maîtrise du foncier sur une grande partie du projet
- ✓ Carrière : autorisation d'extraction pendant *a minima* 10 ans
- ✓ Impossibilité de réunir près de 100 M € pour les travaux de Vic-sur-Aisne et Longueil II en même temps
- ✓ Rentabilité du projet à démontrer

## Propositions :

- ✓ Dans le PAPI d'intention :
  - ✓ Analyse coût-bénéfice (ACB) afin d'apprécier la rentabilité de l'ouvrage au vu du coût global estimé
  - ✓ Si ACB positive, étude environnementale à mener sur le ru qui traverse le projet
- ✓ Les études AVP, MOE et dossier réglementaire reportées au PAPI complet



## Le plan d'actions : focus sur certaines actions

Objectif : conforter les ouvrages existants pour assurer la sécurité des personnes (décret n° 2015-526 du 12 mai 2015)

- ✓ **1ère action** : identifier les systèmes d'endiguement et leur gestionnaires
- ✓ **2ème action** : réaliser des études de danger en vue d'appréhender des travaux de confortement ou de rehausse potentiels (*par un bureau d'études agréé*)



- ✓ Dédié aux structures ayant la compétence « PI »
- ✓ Vue d'ensemble des systèmes d'endiguement identifiés : zones protégées, niveaux de protection futurs, travaux envisagés, ...
- ✓ Accompagner le devenir de ces zones protégées : sensibilisation de la population, urbanisation future, lien avec le territoire [quartiers à côté, collectivité(s)]
- ✓ Les travaux identifiés seront réalisés dans le PAPI complet

# Le plan d'actions : focus sur les actions communales

## Objectif : informer la population

- ✓ 1ère action : réaliser ou mettre à jour les DICRIM; mettre en place un DICRIM type
- ✓ 2ème action : réaliser des repères de crues

## Objectif : se préparer à la crise

- ✓ 1ère action : mettre en place des systèmes d'alerte à la population
- ✓ 2ème action : sensibiliser les acteurs locaux à la gestion de la crise
- ✓ 3ème action : réaliser ou mettre à jour les PCS



## Objectif : lutter contre le ruissellement

- ✓ 1ère action : mettre en place des programmes de lutte contre le ruissellement
- ✓ 2ème action : réaliser des zonages pluviaux

## Objectif : limiter le dommage aux biens

- ✓ 1ère action : réaliser des diagnostics de vulnérabilité sur les bâtiments communaux

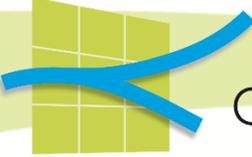
## Le plan d'actions finalisé

### Actions à intégrer depuis la version 2.3 envoyée au Copil

- ✓ **CA Cergy-Pontoise** : Réalisation d'un diagnostic de vulnérabilité de son réseau d'assainissement en zone inondable
- ✓ **CA Région de Compiègne et Basse-Automne** : Réalisations de diagnostics de vulnérabilité, d'un PICS, de repères de crues (en lien avec les communes), d'études de danger sur les systèmes d'endiguement
- ✓ **Enedis Compiègne** : réalisation d'études complémentaires de sécurisation de son patrimoine en zone inondable



*Etablissement public territorial de bassin*



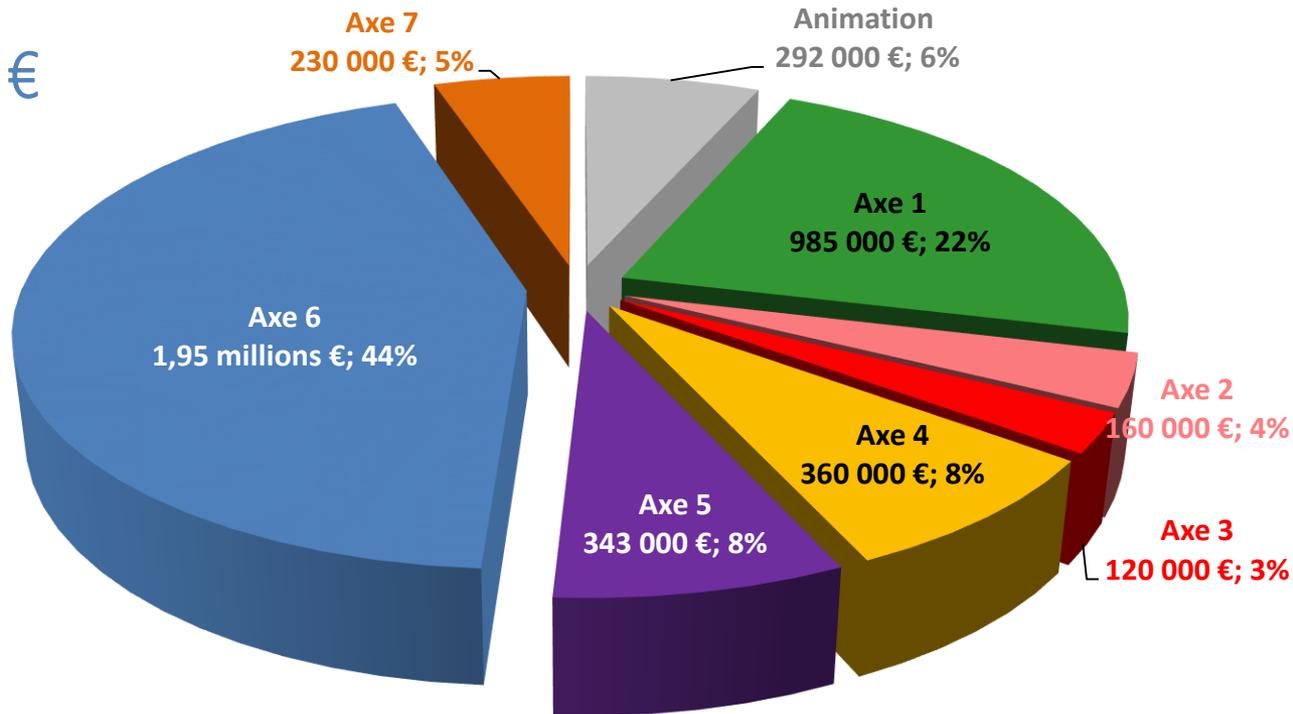
Entente  
Oise-Aisne

# Plan de financement prévisionnel du PAPI d'intention de la vallée de l'Oise

## Le plan de financement : coût global (en €)

Coût global : ~4,4 M €

Axe I et Axe VI  
représentent les 2/3  
du budget



Prévisionnel



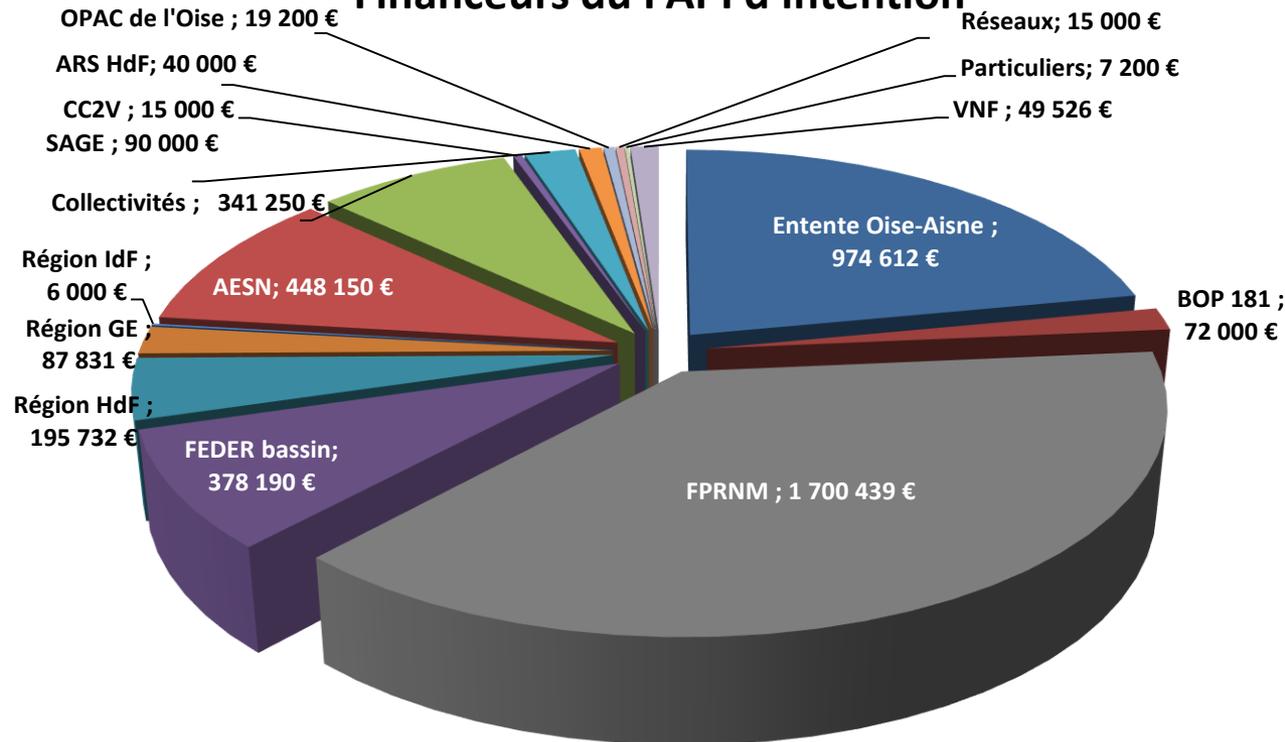
Entente  
Oise-Aisne

## Le plan de financement : 17 financeurs différents

### Liste des financeurs

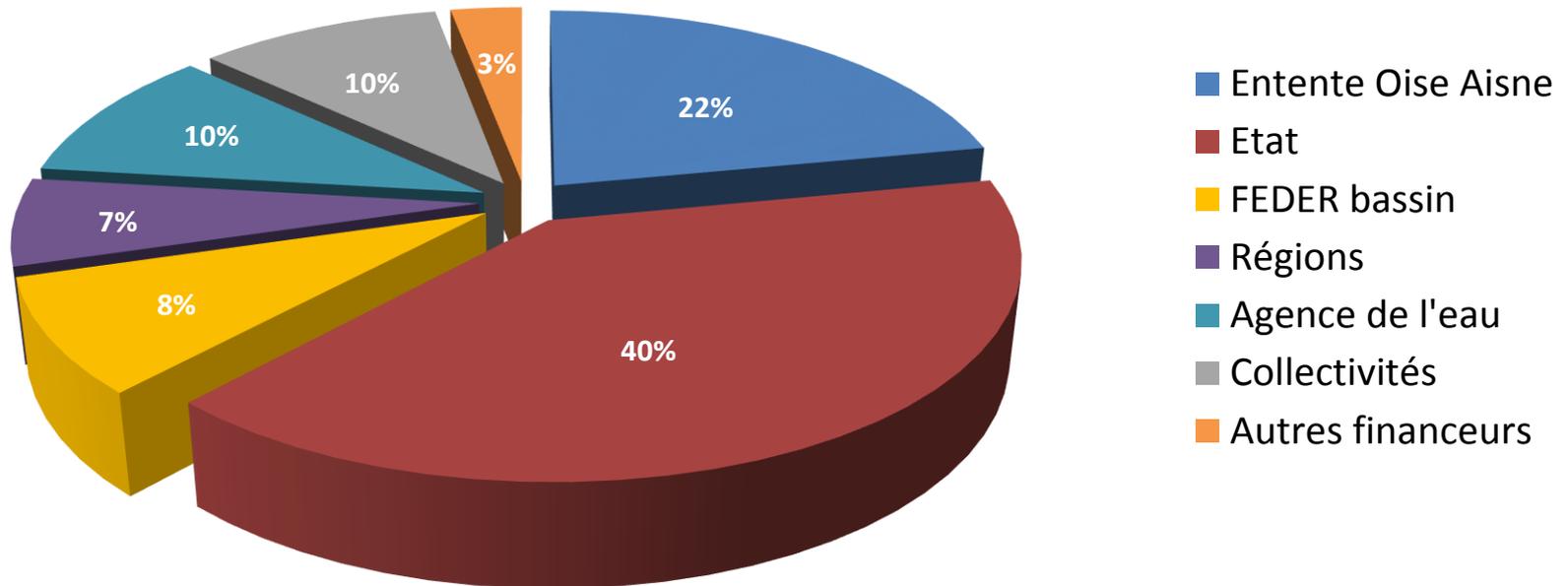
- BOP 181 (crédits Etat)
- FPRNM (Fonds Barnier)
- Agence de l'eau
- FEDER (Europe)
- Entente Oise-Aisne
- Régions HdF, GE, IdF
- Collectivités locales (communes, EPCI, porteurs SCOT)
- Porteurs de SAGE
- ARS
- OPAC de l'Oise
- Opérateurs de réseaux
- Particuliers
- VNF

### Financeurs du PAPI d'intention



# Le plan de financement : les grands types de financeurs

Répartition financière par structure (en %)



# Le plan de financement : les collectivités locales

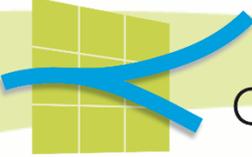
Répartition des 10% des coûts sur les collectivités locales

En fonction des compétences de chacun :

- ✓ Compétence « PI » pour les EPCI non adhérents à l'Entente : ex : études de danger, diagnostics de vulnérabilité
- ✓ Information préventive communale : repères de crues, DICRIM
- ✓ Pouvoir de police du maire : ex : alerte de masse, PCS
- ✓ Compétence urbanisme / aménagement : ex : diagnostic de vulnérabilité du territoire dans les SCOT/PLUI/PLU
- ✓ Compétence pluviale : zonages pluviaux

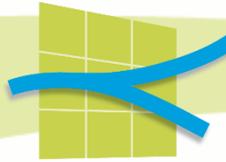


*Etablissement public territorial de bassin*



Entente  
Oise-Aisne

## Prochaines étapes



## Prochaines étapes

- ✓ 21 juin 2018 : Copil du PAPI d'intention
- ✓ Avant le 30 septembre 2018 : engagement des parties prenantes
- ✓ Début octobre 2018 : délibération de l'EOA → dossier réputé complet
- ✓ Jusqu'à Mars 2019 : Instruction par la DREAL avant labellisation du PAPI d'intention en comité Plan Seine
- ✓ 2<sup>ème</sup> semestre 2019 : Commencement des 1<sup>ères</sup> actions
- ✓ 2019-2022 : Mise en œuvre du PAPI d'intention
- ✓ 2022-2028 : Mise en œuvre des travaux dans le PAPI complet

## Engagement des parties prenantes

- **Lettres d'intention** des maîtres d'ouvrage
  - ✓ Délibérations à l'appréciation de chaque structure
  - ✓ Sont concernés : EPCI « PI », structures SAGE, structures SCOT, opérateurs de réseaux (collectivités, Enedis), ARS Hauts-de-France
- **Lettres d'engagement** des cofinanceurs
  - ✓ Délibérations à l'appréciation de chaque structure
  - ✓ Sont concernés : Régions Hauts-de-France, Ile-de-France et Grand-Est, Agence de l'eau Seine-Normandie, VNF



Avant le 30 septembre 2018

### Modèle de lettre d'intention d'un maître d'ouvrage

Je soussigné .....,  
représentant ....., m'engage à réaliser, sous réserve de la  
labellisation du projet de PAPI « d'intention de la Vallée de l'Oise », et en partenariat avec  
l'Entente Oise-Aisne, porteur de projet, l'action relative  
à .....

Fait à  
Le

Signature

### Modèle de lettre d'engagement d'un cofinanceur

Je soussigné .....,  
représentant ..... (nom de la structure), donne, sous réserve de la  
labellisation du PAPI « d'intention de la Vallée de l'Oise », un accord de principe à la  
participation financière de..... ( Montant participation ) pour le financement des  
actions correspondantes de ce PAPI.

Fait à  
Le

Signature

*Etablissement public territorial de bassin*

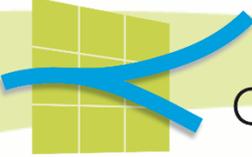
Entente  
Oise-Aisne



**Merci de votre attention !**



*Etablissement public territorial de bassin*



Entente  
Oise-Aisne

## Documents ressources

geo.agglo-compiègne.fr/plan-interactif/index.html

Compiègne et son Agglomération

# Plan interactif

Tapez une adresse, un équipement, un arrêt de bus

- Mairies - Intercommunalité
- Bureau de vote
- Emploi
- Maisons des associations, locaux associatifs, maisons de quartier
- Palais de Justice, tribunaux, prison
- Autres administrations

Accueil Résultats

Petite enfance

- 1,2,3 Bout'Choux Compiègne
- Crèche de Bellicart Compiègne
- Crèche de la Croix-Rouge Compiègne
- Crèche Familiale de l'Abbaye Compiègne
- Crèche Familiale La Maison des Enfants Margny-lès-Compiègne
- Crèche La Mare Gaudry Compiègne

Portail interactif ARCBA

carto.aduga.org/index.php/view/map?repository=observatoire&project=atlas\_zac\_fisamap

## Atlas des zones d'activités Observatoire de l'Aduga

Couches

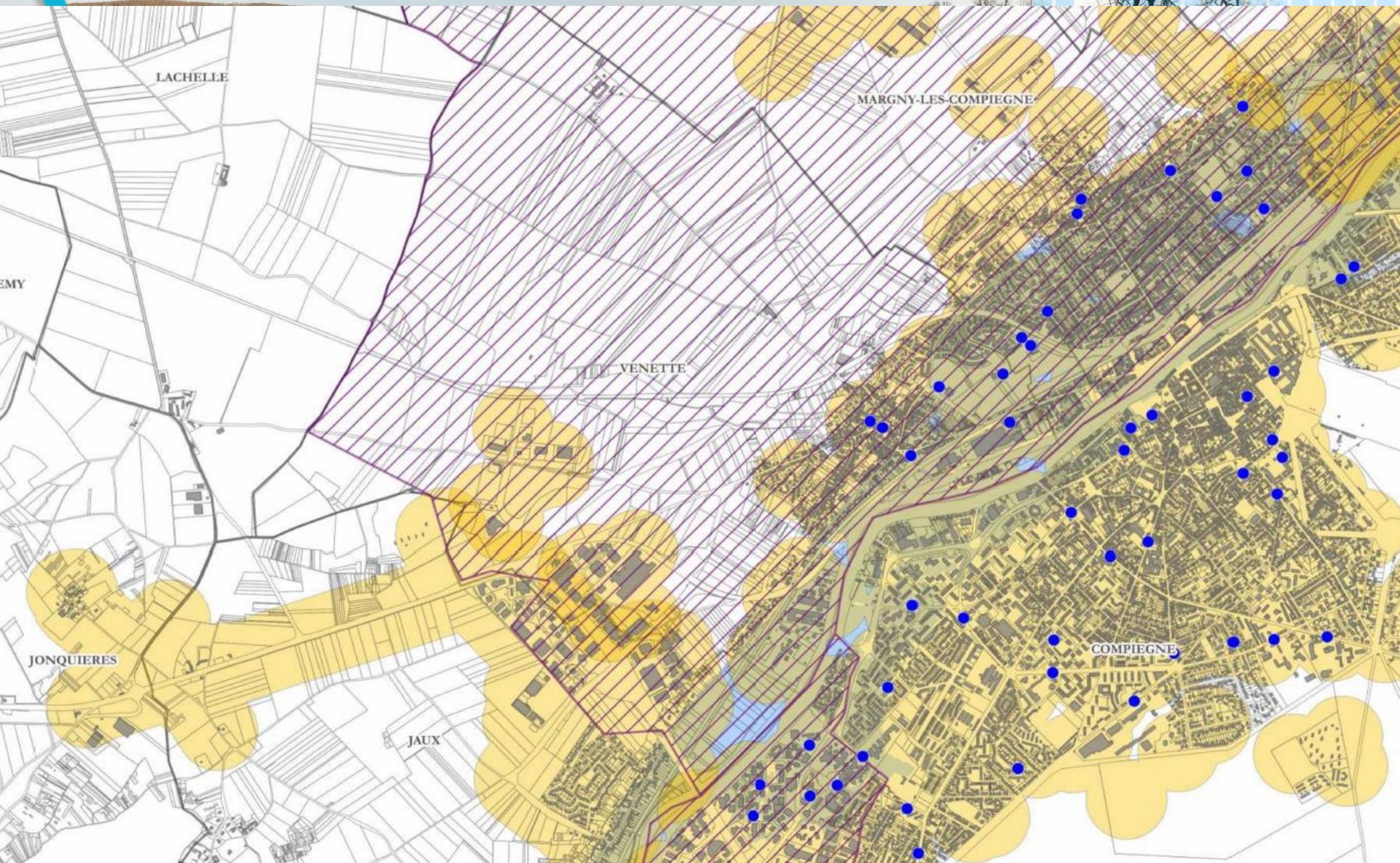
Légende

- Établissements
  - Industrie
  - Commerce de détail et restauration
  - BTP
  - Transport, logistique et commerce de gros
  - Tertiaire supérieur
  - Fonctions supports
  - Services collectifs
  - Services de proximité
  - Agriculture
  - Culture, loisirs, tourisme
- Diagrammes Effectifs
- Pôle économique
  - Phasage des zones d'activités
    - Existant
    - Extension
    - En projet
    - Déclassé
    - Projet de déclassement
- Disponibilité foncière
  - Surface occupée
  - Occupation prévue à moyen terme
  - Surface disponible
  - Surface vacante (dép. moyen/long terme)
  - Réserve foncière constituée, en projet ou zone AU du PLU
  - Potentiel de renouvellement urbain

Fond de carte

IGN Photos

Atlas des zones d'activités - Aduga



Extrait de la carte des zones de défaillance des réseaux – DDT60